

# **Point de situation sur l'accueil des migrants en France.**

## **Note du service national de la pastorale des migrants**

### **A. Point de situation sur les arrivées**

#### **1. Les "30 000 relocalisés" se font attendre**

##### *La non-arrivée des "30 000 relocalisés"*

A ce jour, sur les 30 000 personnes que la France s'était engagée à accueillir dans le cadre du plan européen de relocalisation, à peine plus de trois cent l'ont effectivement été. Après l'accueil en novembre 2015 et janvier 2016 de 80 personnes en Loire-Atlantique et d'une cinquantaine en région lyonnaise, cent cinquante réfugiés sont arrivés en France le 7 mars. Ces personnes sont pour la plupart originaires d'Erythrée, de Syrie et d'Irak.

Au regard des 30 000 annoncés, cela est peu. Cette situation génère parmi les personnes qui s'étaient mobilisées en septembre 2015 pour préparer l'accueil une certaine déception et fait courir le risque d'une démobilisation. Les paroisses s'essouffent ; certains curés ne répondent plus présents. Pour éviter une démobilisation totale, il est important de comprendre et de répondre aux interrogations sur les raisons de cette "non-arrivée".

##### *Une réticence du politique au niveau national et européen*

En France, l'impact des attentats survenus à Paris et à Saint Denis au mois de novembre 2015 pèse lourdement sur la volonté et la capacité de l'Etat de respecter ses engagements en matière d'accueil. La crainte que des terroristes se glissent parmi les migrants est réelle. Dans les mois à venir, l'approche de l'élection présidentielle de 2017 ne devrait faire que renforcer cette réticence à agir.

Le pouvoir politique européen est impuissant à modifier cette situation. Dans une Europe fragilisée (scepticisme des opinions publiques, risque de Brexit, etc.) et fortement divisée sur la gestion de la crise migratoire (menaces sur la liberté de circulation, constat d'une difficulté à gérer les frontières extérieures), il hésite en effet à rappeler aux Etats membres leurs engagements en matière d'accueil.

##### *Un moindre attrait pour la France chez les réfugiés*

Outre le facteur politique, force est de constater que la non arrivée des relocalisés s'explique également par une moindre attractivité de la France aux yeux des migrants. Les réseaux sociaux auxquels ces derniers sont largement connectés véhiculent l'image de mauvaises conditions d'accueil. La comparaison avec les autres pays, et notamment l'Allemagne, ne joue pas en faveur de la France.

Cette situation pourrait toutefois évoluer. En effet, suite notamment aux événements survenus à Cologne dans la nuit du trente et un décembre au premier janvier 2016, l'opinion publique allemande se montre moins favorable à l'accueil et l'on commence à voir se réorienter certains flux migratoires de l'Allemagne - et de certains pays d'Europe septentrionale- vers les pays d'Europe méridionale.

#### **2. L'arrivée de migrants en provenance de Calais**

##### *La relocalisation des personnes de Calais dans les diocèses*

Depuis quelques mois, le gouvernement français procède à la relocalisation des migrants installés à Calais. Pour la plupart, les personnes ainsi relocalisées sont des hommes seuls, plutôt jeunes, voire mineurs pour certains. Ce phénomène qui a lieu dans de nombreux départements est relevé comme un phénomène nouveau par un grand nombre de délégués diocésains à la Pastorale des migrants.

S'il revient à l'Etat de pourvoir à l'hébergement des personnes venues de Calais, nos réseaux peuvent et doivent se positionner sur le terrain de l'hospitalité. Il est important d'accompagner les personnes dès leur arrivée afin qu'elles ne soient pas uniquement des "dossiers administratifs" mais se sentent accueillies par une communauté de laquelle ils peuvent espérer un jour devenir membre à part entière.

### *La difficulté pour certains migrants d'accepter cette solution*

Dans un certain nombre de département, nombre suffisamment important pour devoir être souligné, les migrants venus de Calais ne semblent avoir, à leur arrivée, qu'une seule idée en tête : retourner d'où ils sont venus. Le cas échéant, le même phénomène est observé : les migrants sont acheminés dans les régions, y restent au mieux quelques jours, puis repartent par leur propre moyen vers Calais.

Face à cette situation humainement difficile, nos réseaux peuvent se mobiliser. L'adaptation du projet migratoire aux circonstances constitue un véritable défi pour de nombreux migrants. Elle exige de savoir renoncer à un idéal et à composer avec une réalité que l'on n'avait pas forcément anticipée. Elle peut parfois être vécue comme un échec, vis-à-vis de soi, vis-à-vis des autres, etc. Elle s'accompagne et les acteurs d'Eglise peuvent s'y investir.

### *La nécessité d'expliquer cette difficulté aux communautés chrétiennes*

Pour le "grand public", cette situation peut être difficile à comprendre, et il ne faudrait pas qu'elle vienne achever de démotiver les personnes qui se sont mobilisées pour l'accueil. Pour éviter qu'une lecture erronée de ce phénomène ne se généralise – « *s'ils refusent de rester en France, c'est que la situation dans leur pays n'est pas réellement problématique* » - un travail de pédagogie doit être fait.

Pour certains, la présence de membres de la famille en Angleterre justifiera de s'accrocher coûte que coûte à cette destination ; pour d'autres, la maîtrise de la langue ou au moins de ses fondamentaux nourrit l'espoir d'une meilleure intégration. Enfin, certains auront du mal à adapter un parcours migratoire tout entier tendu vers cette destination et ne voudront pas renoncer "si près du but".

## **3. Une mobilisation pour faire venir en France des chrétiens d'Orient**

Dès le début de la crise au Proche-Orient, des initiatives visant à aider spécifiquement les chrétiens d'Orient ont vu le jour. Au sein de l'Eglise, le Comité Catholique d'Accueil des Réfugiés Chrétiens d'Orient<sup>1</sup> a été créé pour coordonner les différents acteurs catholiques qui viennent en aide à nos frères et sœurs chrétiens persécutés.

Si l'accueil des chrétiens persécutés fait naturellement partie de notre mission, une vigilance pastorale particulière doit être prêtée à la justification de l'accueil afin que celui-ci ne soit pas vécu dans une fermeture susceptible de nourrir une opposition entre chrétiens et musulmans et de rejeter l'accueil des migrants non-chrétiens qui fuient la guerre et les persécutions.

### *Des réseaux parallèles organisent l'arrivée de minorités d'Orient...*

Parmi les initiatives en faveur des chrétiens d'Orient, un certain nombre se concentrent sur l'aide à la venue en France, en facilitant l'obtention de visas ou bien encore en finançant le voyage. Généralement, ces initiatives sont conduites par des personnes issues ou proches des diasporas chrétiennes orientales.

Souvent, il s'agit de réseaux familiaux. On fait venir la famille restée au pays. Il est clair que le fait de pouvoir donner les références d'une famille en France constitue une aide pour l'octroi de visas. Cette aide concerne principalement des personnes qui sont encore là-bas et qui, grâce à l'aide, peuvent arriver directement en France sans passer par les difficultés de la route.

### *... mais sous-estiment souvent l'accompagnement nécessaire*

Aussi bien intentionnées soient-elles, ces initiatives focalisées sur l'accès des personnes au territoire français peuvent, faute d'avoir anticipé l'accompagnement nécessaire une fois arrivé en France, placer les personnes qu'elles prétendent aider dans des situations difficiles. Les familles qui ont accepté d'être référentes notamment ne peuvent pas toujours accueillir convenablement en France et l'accompagnement s'en ressent.

---

<sup>1</sup> CCARCO : [www.facebook.com/CCARCOchretiensdorient](http://www.facebook.com/CCARCOchretiensdorient)

## *Les délégués de la PM et leurs partenaires mis devant le fait accompli*

Aujourd'hui, le réseau de la Pastorale des migrants et ses partenaires sont mis devant le fait accompli et de plus en plus sollicités pour débrouiller des situations mal engagées. S'il nous faut alors aider à hauteur de nos moyens, il est nécessaire de contribuer à réduire en amont ce type de situation en alertant sur les risques d'une action insuffisamment préparée et en mettant les personnes souhaitant s'engager en lien avec des acteurs compétents, notamment le CCARCO.

### **B. Quelle suggestion pour les délégués à la Pastorale des migrants ?**

#### **1. Réorienter l'élan de solidarité vers les migrants déjà présents sur le territoire**

##### *Réorienter l'élan de solidarité*

Au risque de le voir mourir, il faut permettre à l'élan de générosité né en septembre 2015 après la diffusion de la photo du petit Aylan et l'appel du pape de s'exprimer en le réorientant vers d'autres publics. Pour être effective, cette réorientation suppose un travail pédagogique et pastoral à même de dépasser une image parfois stéréotypée du "pauvre à aider", en l'occurrence un "chrétien d'Orient".

Ceux que nous devons aider, c'est l'ensemble des migrants et des demandeurs d'asile. Force est de constater un système d'asile à plusieurs vitesses. Les demandeurs d'asile ni relocalisés ni venant de Calais voient les délais de leur procédure s'allonger, dans des conditions d'accueil difficiles. L'attention de l'Eglise ne peut se concentrer sur les migrants les plus médiatisés, mais doit porter sur tous.

Une attention particulière doit être prêtée aux personnes sans papiers et déboutées du droit d'asile. Ces personnes rentrent dans une zone grise et n'ont généralement plus d'interlocuteurs vers lesquels se tourner pour trouver de l'aide. A cours d'espoir, beaucoup frappent alors à la porte des églises ou des associations caritatives à caractère confessionnel.

Certains diocèses, notamment parmi les plus ruraux, ont pu se mobiliser dans la perspective des migrants et ce alors que cette réalité n'était pas très significative sur leur territoire. Le cas échéant, la mobilisation pourra être réorientée vers des publics non migrants en précarité. De telles initiatives seront d'autant plus utiles qu'elles permettront de lutter contre l'accusation que l'on voit poindre ça ou là de délaissier les "Français" en précarité.

##### *Une réorientation moins évidente qu'il n'y paraît*

Les réseaux ecclésiaux constitués en septembre 2015 l'ont été dans le but d'accompagner des personnes susceptibles de recevoir rapidement un titre de séjour. Il s'agissait d'agir en soutien des pouvoirs publics pour des actions d'hospitalité et pour un temps donné. L'accompagnement des personnes en situation irrégulière (personnes sans-papiers ou déboutées) qui se fait souvent sans soutien aucun et sans limite de temps est bien plus lourd.

Il convient de vérifier toutes les possibilités de régularisation, notamment la circulaire Valls du 28 novembre 2012, laquelle prévoit la régularisation en cas de présence avérée sur le territoire sur une période généralement de cinq ans, sous certaines conditions (notamment avoir des enfants scolarisés, certaine durée de travail salarié, être jeune majeur, etc.). Attention : en tant que circulaire, elle n'est pas opposable en cas de refus de la préfecture.

Quoiqu'il en soit, la situation des personnes en situation irrégulière doit faire l'objet d'un vrai discernement. Les cas peuvent être très différents de l'un à l'autre. Certains déboutés par exemple n'ont pas pu prouver leur besoin de protection mais risquent bien leur vie dans leur pays alors que d'autres cherchent un avenir meilleur en France sans que leur vie soit menacée au pays. Naturellement, l'urgence de l'aide ne sera pas la même.

### *La difficile question du "délit de solidarité"*

Il est clair qu'une action résolue en direction des personnes déboutées du droit d'asile peut conduire à la multiplication des situations à la limite de la légalité. Pour cette raison, les responsables diocésains de la pastorale des migrants doivent impérativement discuter de cette option avec leur évêque. C'est à ce dernier que revient de donner les orientations sur ces questions délicates.

Dans la pratique cependant, force est de constater que les poursuites au nom de l'article L622 du CESEDA<sup>2</sup> sont exceptionnelles, à moins qu'il n'y ait une contrepartie en jeu. La plupart du temps, si poursuite il y a, celles-ci se font de manière détournée et sur la base d'autres critères, comme par exemple celui d'avoir hébergé une personne dans un local n'étant pas aux normes.

## **2. Profiter pour approfondir la question de l'accompagnement**

### *Expliquer les migrations pour éviter leur récupération*

Aujourd'hui, les flux migratoires sont sous les feux de l'actualité. Si l'accueil ne trouve pas toujours à se concrétiser, il est néanmoins possible de profiter de la forte médiatisation pour sensibiliser et former aux enjeux migratoires un certain nombre de personnes qui ne se sentaient pas jusque-là concernées par elle. Les formations du Secours Catholiques ou de la CIMADE peuvent être proposées.

Dans la perspective des échéances électorales de 2017, une telle action constitue pour les chrétiens une véritable mission, un appel. En faisant œuvre de pédagogie, en servant - après s'être convenablement renseignés - la vérité sur la migration, ils contribuent à ce que cette question ne soit pas abordée uniquement sur le registre polémique et dans la négation de la personne humaine.

### *Renforcer l'approche spirituelle des communautés chrétiennes*

Le créneau de l'hospitalité sur lequel les réseaux ecclésiaux ont choisi de s'investir dans le cadre de l'accueil des réfugiés trouve des racines spirituelles profondes. Le temps présent pourrait être mis à profit pour y sensibiliser la communauté chrétienne, notamment sur l'accueil intégral. Cette action pourrait se faire en lien avec les délégués à la solidarité dans la dynamique commune de Diaconia.

Au sein des communautés chrétiennes, on peut observer l'engagement de publics nouveaux. Certains couples avec enfants décident d'accueillir un migrant témoignant ainsi de la solidarité et de la fraternité. Certains étudiants, chrétiens ou non, rejoignent une association chrétienne parce qu'ils y découvrent une manière particulière de s'engager. Il y a là des lieux d'évangélisation.

---

<sup>2</sup> Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile.